MESSAGE DE MONSEIGNEUR ANDRÉ BOYER-MAS
LU AU
CONGRÈS RÉGIONAL FRANCE-EST-
DE
L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS FRANÇAIS
ÉVADÉS - INTERNÉS EN ESPAGNE

Strasbourg le 19 Juin 1966

Transcription à partir d'un double du texte original (Coll. Part.) [1]

Mes chers Amis,

Je vous appelle de ce nom sans l'intention de vous tenir nécessairement à la réciprocité, qui est l'essence de ce sentiment et ce qui le distingue de tous les autres qui unissent les hommes entre eux, par le cœur et l'esprit.

Cependant, je souhaite cette réciprocité de toute mon âme.

Votre président national, Louis Moreau, en m'invitant à suppléer mon absence trop impérieusement involontaire, par un message, a souhaité que je puisse rester longtemps encore auprès de vous « Vous êtes, m'a-t-il écrit, notre seul Grand Témoin ».

Comme le Maître de ma vie, je vous dirai donc : « je vous appelle mes amis », car tout ce que j'ai appris, tout ce que je sais de votre histoire patriotique, je le fais connaître.

Lors du Congrès National de Paris, le 7 novembre 1965, en présence de Monsieur le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, de diverses autorités, de membres d'Associations sœurs de la vôtre, des représentants de nos Alliés de la Seconde Guerre Mondiale, je me suis assez expliqué sur cette page d'histoire. En allant rejoindre les Forces Françaises Libres, vous l'avez écrite sur le rude et noble parchemin qui s'étend, comme une peau de taureau brave, au-delà des Pyrénées. J'en ai rédigé et conservé le protocole.

Dans ce discours que je vous rappelle, pour la première fois j'ai dit en public ce que mille fois j'avais attesté dans ma correspondance avec les Administrations de l'État et les intéressés. Au surplus, dans cette circonstance publique et solennelle, je n'ai fait silence sur aucune des circonstances françaises, espagnoles, personnelles quant à vous et même pour des motifs évidemment désintéressés, quant à moi. Je n'ai laissé rien ignorer des chances très diverses, malheureuses et heureuses, de votre passage, de votre séjour en Espagne et de votre départ pour aller au combat pour la libération de la Patrie.

[1] Le texte original est consultable aux Archives Nationales (72 AJ/71, Dossier 2, pièce 1b).

Ceux qui sont à la tête de votre Association, vous-mêmes peut-être, d'autres et moi, nous avons pu constater depuis, que rien ne sert davantage les bonnes causes, que le courage de la vérité.

Je rêvais de cette tribune de Strasbourg, -et aucune ne pouvait me plaire autant qu'elle - non pour redire les mêmes vérités, mais pour les faire avancer dans la lumière et vers plus de justice, en leur donnant un autre relief et plus particulièrement en m'adressant à vous, hommes-frontières, dont l'âme, à travers les siècles, a été forgée par tant de sacrifices et toutes les formes de la souffrance pour la Patrie française. Vous, que je vis arriver de si loin en Espagne et qui, partout et toujours, apportez à la Paix autant qu'à la Guerre l'excellence d'un héroïsme qui vous est naturel.

Ici, en tout cas, dans l'une des illustres capitales des terres de l'Est, lorraines et alsaciennes, semées de noms d'épopées, de batailles, d'humiliations, de gloires et de serments, rien de ce que veut être mon témoignage ne saurait avoir une résonance revendicative, un accent égoïste.

Voici l'essentiel de mon témoignage.

Je le donne aux autorités qui ont en connaître et pour vous. Il n'exprime pas une opinion, ni même une conviction à contrôler, mais comme des sentences de vérité destinées à servir de principes à une juste justice.

Tous les Français qui ont quitté leur maison pour franchir clandestinement les Pyrénées dans l'intention et la volonté de rejoindre les Forces Françaises Libres, l'ont fait au péril de leur vie.

En Espagne, quels qu'aient été la durée et le lieu de leur séjour, ils ont été retenus, en principe, contre leur volonté.

En effet, pouvait-on imaginer au-delà des Pyrénées, une route libre et rapide vers l'enrôlement dans les Forces au Combat ? Trouvait-on cette route idéale dans d'autres pays et chez nos alliés eux-mêmes ? Ne vous plaigniez-vous pas de la quarantaine, pourtant justifiable que vous subîtes dans les camps d'accueil en Afrique du Nord, sous commandement français ?

Théoriquement, il est aussi inexact de dire que nos compatriotes soumis au séjour dans les prisons et le camp de Miranda étaient des internés, que de prétendre que ceux qui étaient en résidence surveillée ou dans des pensions contrôlées par la police, étaient libres.

Tant pour leur stationnement que surtout pour leur départ, l'Espagne a fait alors, dans les conditions matérielles où elle se trouvait, dans les circonstances politiques et les engagements internationaux qui limitaient la liberté de ses initiatives et menaçaient directement ses frontières, ce qu'elle a pu. Progressivement elle a fait davantage.

La situation de ceux que l'on appelait les réfugiés, en1940 et jusqu'à l'automne de 1943, n'est pas comparable à celle de leurs compagnons qui y séjournèrent plus tard.

L'Espagne pays neutre d'abord, non-belligérant ensuite, a violé le droit international en permettant aux sujets des nations belligérantes de rejoindre des armées au combat. Ce fut ainsi.

Pratiquement une autre réalité s'impose. On ne change pas l'histoire dans les faits. Des Français, vos camarades, sont morts dans les montagnes de la cordillère pyrénéenne, en cours de franchissement, soit d'épuisement, de froid ou d'accidents, soit parce qu'ils ont été tués. D'autres sont morts durant leur séjour en Espagne. Voilà ceux de vos camarades qui sont des héros au sens définitif de ce grand nom. La Patrie, la Nation leur doit hommage.

Ensuite, je mentionnerai ceux qui devinrent des mutilés à la suite d'accidents ou qui eurent les pieds ou les mains gelées ou qui contractèrent des maladies dont ils peuvent souffrir encore.

Si la quasi-totalité des Français souffrit réellement et sincèrement des délais de leur acheminement, et compta pour peu la peine et la tristesse de son internement, tous ne mirent pas la même ardeur impatiente à rejoindre les Forces Françaises libres. Un tout petit nombre, même, se laissa un moment aller à flâner non pas seulement dans les hôtels et les pensions des villes et les *balnearios*, mais à Miranda et jusque dans les prisons, ajournant leur départ par divers stratagèmes qui ne me furent pas inconnus. Mais, n'a-t-on pas écrit des livres sur la puissance de la peur génératrice de bravoure sur les champs de bataille ?

En tout cas, à tous ceux qui ont effectivement rejoint les Forces Françaises au combat, je donne mon estime. Particulièrement à ceux que je vis reprendre la marche en avant, alors qu'ils allaient céder à la tentation de s'arrêter et même de revenir en arrière.

En ce qui concerne la durée et les conditions du séjour des Français en Espagne, dès lors qu'ils ne furent pas les maîtres de leur sort, comment faire des discriminations et établir des catégories entre eux sans de graves risques d'injustice ? Eux, par une décision libre de leur volonté, s'étaient mis sur une base de départ pour les combats de la Libération. Pourtant, ni leur stationnement, ni le jour J ou l'heure H ne dépendaient d'eux.

Les conditions du séjour ont dépendu du hasard, de la chance de chacun, du bonheur ou de l'échec de nos interventions, de l'efficacité ou de l'insuffisance de nos moyens.

Les délais d'acheminement ont été retardés ou accélérés à la fois par les succès ou les revers des armées alliées, les protestations, d'abord redoutables, puis négligeables des Puissances de l'Axe, la complicité en notre faveur des autorités espagnoles, mettant en œuvre de subtiles distinctions juridiques qui, à la fin, aboutissaient au droit pour tous de quitter la Péninsule, des moyens de transports, ferroviaires en Espagne, maritimes pour la Flotte française, enfin des

consignes reçues du Comité Français de la Libération Nationale siégeant à Alger, qui indiquait un ordre de priorité. Restait à ma Délégation Générale de Croix-Rouge, en collaboration active avec la Croix-Rouge Espagnole, le travail de faire avancer tous ces facteurs de liberté.

C'est pourquoi, pour tout dire d'un mot, je pense que vos états de campagne commencent, pour ce qui relève de mon témoignage, à partir de votre arrivée outre-Pyrénées. C'est à compter de cette date que vos efforts et vos patiences, vos peines et vos souffrances, vos maladies, si c'est le cas, doivent être portés à l'actif de votre statut de combattant.

Quel terrible argument, mes chers amis, je peux avancer en faveur, non de ma thèse, mais de ma conviction : celle que je veux communiquer à ceux qui ont à connaître de votre statut.

En effet, voici la question que je pose : quel titre donnera-t-on, titre posthume hélas ! et quel sort a-t-on réservé aux ayant-droits de ceux qui n'ont pas connu la prison ou l'étroite surveillance des *balnearios* ou le Camp de Miranda (mal qualifié de concentration si cette épithète doit évoquer les infernales agglomérations d'un univers maudit), mais qui, à peine arrivés en Espagne, ont été hospitalisés à Barcelone ou Madrid, à l'hôpital français soignés par les filles françaises de Saint-Vincent-de-Paul et sont morts en rêvant de la mère Patrie confondue avec leur Maman, que j'ai aidés à mourir, puis ensevelis et dont les corps, plus tard, ont été ramenés en leur terre natale aux frais de l'État ?

Je pense qu'il faut sortir de cette confusion. Elle prend son origine dans les faiblesses et les déficiences d'une politique partisane dont je ne méconnais ni les raisons ni les excuses, des excuses qui n'ont plus de valeur. Les temps de 1945 à 1950 sont révolus. L'ostracisme qui frappait jusqu'au nom même de l'Espagne et son peuple, n'épargna pas les Français qui y vivaient et jeta d'oubli sur vous et vos mérites.

Si je vous parle aussi clairement et aussi définitivement, c'est que je ne crois pas pouvoir attendre, c'est que j'en ai le devoir et le droit.

Il semble que vous-mêmes, mes chers amis, m'ayez, sinon découvert, du moins reconnu à plus de vingt ans de votre départ d'Espagne. Pour certains d'entre vous, j'étais apparu, dans le temps, comme le complice du geôlier, ou le geôlier lui-même quand j'étais, avec tant de magnifiques amis attachés au même but, votre libérateur. Quelque répugnance que j'aie à le dire publiquement, il faut bien que tous sachent que je fus le négociateur responsable de votre sortie d'Espagne vers les Forces françaises au combat, et le signataire de votre feuille de route. Ensuite, quand tardivement, vous vous êtes préoccupés de faire reconnaître et valoir vos états de service, beaucoup parmi vos camarades m'ont tenu pour responsable des catégories établies qui distinguent internés, résidents surveillés et comptent les jours.

Sachez bien que rien ne m'intéresse moins que mon apologie, mais je dis ce que je sais, je dis ce qui a été. Le reste ne fut jamais de ma compétence. Je crois cependant que la rigueur de mes attestations, l'emporte en exactitude et en

vérité, sur des témoignages dont la bonne foi peut être parfaite, mais l'exactitude moins stricte.

Qui donc jusqu'à ces toutes dernières années et pour mieux dire jusqu'à l'automne dernier, a su que, seul, pendant vingt ans je suis resté avec le fichier de vos noms, les documents de votre histoire, seul, sans l'aide de personne, sinon l'assistance de deux ou trois collaboratrices successives, seul et souvent contre l'hostilité de beaucoup qu'il répugne à ma nature autant qu'à mon caractère de faire sortir de l'oubli dans lesquels je les tiens.

Si je vous parle ainsi, mes chers amis, c'est que, du voisinage de Roncevaux d'où je vous adresse ce témoignage, je ne veux pas vous faire entendre sans espérance l'écho d'un nouvel olifant appelant Charlemagne au secours de ceux qui passèrent les Pyrénées de 1940 à 1944.

C'est au contraire parce que j'ai la ferme confiance que Monsieur le Ministre des Anciens Combattants que j'ai eu l'honneur de visiter le 5 mai dernier, trouvera, dans son esprit de justice, pour un problème qu'il connaît bien et si personnellement, dont je suis d'ailleurs prêt à renouveler les données, la solution spécifique qui convient à vos justes exigences humaines, sociales, patriotiques et par conséquent françaises.

Tel est le vœu que j'ajoute à mon témoignage en vous assurant de mon indéfectible dévouement.